

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2026-45

Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 juillet 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le vingt et un juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 14

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 16 Juillet 2026

Présents : M. Gary LEROUX, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Sandra PENIN, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Laurie PASCAL, Mme Annick FALCAND, Mme Laurence DAUJAT, Mme Isabelle PAGNEUX, M. Lionel SCIARRINO, Mme Katia GARBAZ, M. Cédric VELON, M. Cyril GILBERT, Mme Aurélie ROY, M. Brice JANODY.

Excusés : M. Christophe TRIPOZ (ayant donné procuration à Mme Annick Falcand)

Secrétaire de séance : Mme Katia GARBAZ

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION

Vu la délibération du 1^{er} janvier 2026, fixant les tarifs de location de la salle d'animation applicables à compter du 1^{er} avril 2026.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs :

Utilisation de la salle						
	Extérieurs			Résidents		
	1 jour	2 jours	3 jours	1 jours	2 jours	3 jours
Location	370 €	490 €	735 €	190 €	270 €	405 €
Sono - vidéo	60 €			60 €		
Vaisselle	Forfait de 100 € + 1€ par convive			Forfait de 50 € + 0,50 € par convive		
Caution salle	600 €			600 €		
Caution sono / vidéo	400 €			400 €		
Forfait ménage hors cuisine	120 €					
Eclairage extérieur	15 €					

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 28 JUIL. 2026

Publiée le 28 JUIL. 2026

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20260721-2026-45-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2026-45

Casse ou perte	
Assiette	10 €
Tasse	5 €
Verre	3 €
Couvert	2 €

Forfait nettoyage en cas de défaut	
Salle	120 €
Vaisselle	70 €
Évacuation tri	50 €

La commission bâtiments et espaces publics propose de supprimer les tarifs de location pour 1 journée et pour 3 jours. Il n'y aura pas de double location sur un week-end.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs :

Utilisation de la salle par		
	Non-résidents	Résidents
	Week-end ou jour férié	Week-end ou jour férié
Location	490 €	270 €
Sono - vidéo	60 €	60 €
Vaisselle	Forfait de 100 € + 1€ par convive	Forfait de 50 € + 0,50 € par convive
Caution salle	600 €	600 €
Caution sono / vidéo	400 €	400 €
Eclairage extérieur	15 €	

Casse ou perte	
Assiette	10 €
Tasse	5 €
Verre	3 €
Couvert	2 €

Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le
Publiée le

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20260721-2026-45-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2026-45

Forfait nettoyage en cas de défaut	
Salle	120 €
Vaisselle	70 €
Évacuation du verre	50 €

DECIDE que les prestations de la location de la salle d'animation, de la sono-vidéo, de la vaisselle et de l'éclairage extérieur sont accordées gratuitement aux associations de la commune.

DIT que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2027.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Katia GARBAZ



Le Maire,
Gary LEROUX,



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le
Publiée le

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20260721-2026-45-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026